



Évaluer ci des propos sont diffamatoires et quel procédure suivre

Par **albinos**, le **18/03/2008** à **08:58**

Bonjour,

Actuellement je travail dans un lycée public, mais sous contrat de droit privée en tant qu'assimilé fonctionnaire. J'ai entretenu une relation avec un fils de mon proviseur hiérarchique. Des élèves en nous épiant, en fouillant dans ma vie privée (msn, écoute de conversation téléphonique) on étés au courant de cette realtion, que je n'ai pu nier. Donc après quelques temps je leur es expliqués que cette relation n'est plus,et que j'avais trouvais une autre personne. Mes il ya quelques temps, j'ai appris par mon ami, qu'une mère d'élève avait été se plaindre qu près du proviseur que je mettais en héxergue ma vue personnel et a relater nos pratiques à on père les détails de notre vie sentimentale. Sachant que j'ai fait à l'encontre de cette élève des rapports pour des faits important qui lui a valu 8 jours d'exclusions. J'ai eu mon supérieur hiérarchique, son fils et le second a dit que vis a vis de sa famille il ne pouvais plus rester avec moi et le premier qu'il ne citerait pas ses sources et que sur un point de vue profesionnel garderait une opinon neutre de moi. QUe faire dans ce type de situation, car je ne me vois plus par quel action je pourrais agir, diffamation, démission...Cela fait plusieurs jours que j'ai perdu toute crédibilité au travail, et que j'en dors plus.

Merci d'avoir une réponse constructive.